

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **11 décembre 2023 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général et Me Pascale Audray Provencher greffière sont également présents.

23-12-518

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

- L'ajout d'un sujet ayant pour titre : « 9.2 Étude hydrique sur la rivière Bulstrode »;
- Le retrait du sujet ayant pour titre : « 14.7 Mira - Demande d'aide financière ».

ADOPTÉE

23-12-519

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 novembre 2023 et de la séance extraordinaire du 27 novembre 2023.

ADOPTÉE

23-12-520

Règlement 2023-Projet modifiant le zonage (PRU2-2304) – Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Robert Tremblay à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement no. 2023-projet modifiant le zonage en agrandissant la zone 526-M à même la zone 522-M en y rattachant la rue Levasseur.

ADOPTÉE

Règlement 2023-Projet modifiant le zonage (PRU2-2304) – Dépôt du projet de règlement

La greffière constate que le conseiller Jean-Robert Tremblay dépose le projet de règlement modifiant le zonage, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

23-12-521

Adoption du premier projet du Règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2305)

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2305).

Ce projet consiste à une modification du plan de zonage en réduisant la zone 623-Hb et agrandir la zone 614-Ha, dont deux lots sur la rue Thibaudeau.

ADOPTÉE

23-12-522

Règlement 2023-Projet modifiant le règlement 2019-361 concernant la tarification des services de travaux publics et diverses locations – Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement no. 2023-projet modifiant le règlement no.2019-361 concernant la tarification des services de travaux publics et diverses locations.

ADOPTÉE

Règlement 2023-Projet modifiant le règlement 2019-361 concernant la tarification des services de travaux publics et diverses locations – Dépôt du projet de règlement

La greffière constate que le conseiller Danis Beauvillier dépose le projet de règlement modifiant le règlement 2019-361, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

23-12-523

Règlement 2023-Projet modifiant le règlement 2017-323 fixant un droit de mutation pour les bases d'imposition de plus de 500 000\$ – Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement no. 2023-projet modifiant le règlement no.2017-323 fixant un droit de mutation pour les bases d'imposition de plus de 500 000\$.

ADOPTÉE

Règlement 2023-Projet modifiant le règlement 2017-323 fixant un droit de mutation pour les bases d'imposition de plus de 500 000\$ – Dépôt du projet de règlement

La greffière constate que le conseiller Me Serge Bizier dépose le projet de règlement modifiant le règlement no.2017-323, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

23-12-524

Règlement 2023-Projet modifiant le règlement 2018-344 concernant la tarification des demandes d'information au rôle d'évaluation – Avis de motion

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Lampron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement no. 2023-projet modifiant le règlement no.2018-344 concernant la tarification pour demandes d'information au rôle d'évaluation.

ADOPTÉE

Règlement 2023-Projet modifiant le règlement 2018-344 concernant la tarification des demandes d'information au rôle d'évaluation – Dépôt du projet de règlement

La greffière constate que la conseillère Martine Lampron dépose le projet de règlement modifiant le règlement no.2018-344, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

23-12-525

Règlement no. 2023-442 décrétant un emprunt et une dépense de 2 072 500\$ pour la réfection du 8^e rang Ouest – Adoption

ATTENDU l'avis de motion donné le 13 novembre 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 072 500\$ pour la réfection du 8^e rang Ouest;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 13 novembre 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU QUE compte-tenu que la Ville affectera des revenus généraux pour acquitter cet emprunt et qu'il s'agit de travaux de voirie, la tenue d'un registre n'est pas nécessaire en vertu de l'article 556 al.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement 2023-442 décrétant un emprunt et une dépense de 2 072 500\$ pour la réfection du 8^e rang Ouest*.

ADOPTÉE

23-12-526

Règlement no. 2023-443 concernant la démolition d'immeuble - Adoption

ATTENDU l'avis de motion donné le 11 septembre 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant la démolition d'immeuble;

ATTENDU l'assemblée de consultation publique tenue le 27 novembre 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 11 septembre 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU QUE le règlement adopté contient une mention d'abrogation du règlement no. 2002-51 qui n'apparaissait pas au projet de règlement déposé le 11 septembre 2023;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement 2023-443 concernant la démolition d'immeuble*.

ADOPTÉE

23-12-527

Calendrier 2024 des séances du conseil

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le calendrier des séances ordinaires 2024 du conseil municipal; qui auront lieu en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville :

- Lundi le 15 janvier à 19h30;
- Lundi le 11 mars à 19h30;
- Lundi le 13 mai à 19h30;
- Lundi le 8 juillet à 19h30;
- Lundi le 9 septembre à 19h30;
- Lundi le 11 novembre à 19h30;
- Lundi le 16 décembre à 19h30 (Budget);
- Lundi le 16 décembre à 20h00;
- Lundi le 12 février à 19h30;
- Mardi le 8 avril à 19h30;
- Lundi le 10 juin à 19h30;
- Lundi le 12 août à 19h30;
- Mardi le 15 octobre à 19h30;
- Lundi le 9 décembre à 19h30;

ADOPTÉE

23-12-528

Assurances erreur et omission des premiers répondants – Renouvellement

ATTENDU la proposition d'assurance Erreurs et Omissions pour les premiers répondants de l'assureur Victor présentée par le courtier BFL Canada services de risques et assurances inc.

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de renouveler la police d'assurances erreur et omission no SRD68107 pour les premiers répondants au coût de 3 736 \$, plus taxes applicables et frais de police, pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2024.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement et que la dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget pour l'année 2024;

ADOPTÉE

23-12-529

Assurances Biens, Responsabilité et Automobiles – Renouvellement

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a participé au regroupement Estrie pour les assurances de dommage et a mandaté l'UMQ pour procéder à la négociation de gré à gré avec les assureurs;

ATTENDU les conditions et les primes déposées par l'assureur Beneva relativement au portefeuille d'assurances de dommages aux biens, bris des équipements et délits (Bloc A) pour le terme du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2024;

ATTENDU les conditions et les primes déposées par l'assureur BFL CANADA relativement au portefeuille d'assurances responsabilité (Bloc B) pour le terme du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU les conditions et les primes déposées par le courtier BFL CANADA risques et assurances inc. relativement au portefeuille d'assurances automobile des propriétaires et automobile des garagistes (Bloc C) pour le terme du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2024;

ATTENDU les recommandations de M. Martin Grandchamp, de la firme Fidéma Groupe Conseils Inc., suite à l'étude des conditions et des primes déposées;

Il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier et unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville prend acte des conditions déposées par l'assureur Beneva relativement au portefeuille d'assurances biens, bris d'équipement et délits (Bloc A) pour le terme du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2024 pour un montant total de 52 555,44 \$, incluant les taxes et les frais de courtage, le tout selon le tableau déposé par le consultant Fidéma Groupe Conseils Inc. et autorise à cet effet le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires spécifiques aux assurances du fonds des activités financières pour l'année 2023 et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget 2024;

QUE la Ville de Princeville prend acte des conditions déposées par l'assureur BFL CANADA relativement au portefeuille d'assurances responsabilité (Bloc B) pour le terme du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2025 pour un montant total de 95 313,53\$ incluant les taxes et les frais de courtage et autorise à cet effet le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires spécifiques aux assurances du fonds des activités financières et que les crédits nécessaires soient pourvus aux budgets de 2024;

QUE la Ville de Princeville prend acte des conditions déposées par le courtier BFL CANADA risques et assurances Inc. relativement au portefeuille d'assurances automobile (Bloc C) pour le terme du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2024 pour un montant total de 16 120,01\$ \$, incluant les taxes applicables, le tout selon le tableau déposé par le consultant Fidéma Groupe Conseils Inc. et autorise à cet effet le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires spécifiques aux assurances du fonds des activités financières pour l'année 2023 et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget 2024;

QUE la municipalité autorise le paiement, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 6 529 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie des biens des assurances de dommages à la municipalité pour le terme du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2024;

QUE la municipalité autorise le paiement, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 19 066\$ représentant la quote-part du fonds de garantie responsabilité des assurances de dommages à la municipalité pour le terme du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2025;

QUE la municipalité autorise le paiement, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme représentant 1% du total des primes payées par la municipalité, à titre d'honoraires;

QUE cette dépense soit financée à même les crédits budgétaires de l'année en cours pour partie et que les crédits budgétaires soient pourvus au budget de l'année 2024.

D'autoriser la trésorière à payer cette dépense.

ADOPTÉE

23-12-530

Permis de vente d'alcool 413 Saint-Jacques Ouest – Permission de faire la demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux

ATTENDU la volonté de madame Gloria Ines Ariza Olave d'ouvrir un commerce au 413 Saint-Jacques Ouest et d'y vendre des boissons alcoolisées;

ATTENDU que madame Asiza Olave doit faire une demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux et que celle-ci doit spécifier que le projet est conforme à la réglementation municipale en urbanisme;

Sur proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser la greffière à signer ledit certificat de conformité à la réglementation municipale d'urbanisme.

ADOPTÉE

23-12-531

Offre de 5 heures de service juridique gratuitement – UMQ – Formulaire d'adhésion

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser la greffière à remplir le formulaire pour l'obtention de 5 heures de services juridiques gratuitement auprès des services juridiques de l'UMQ en tant que membre de l'union.

ADOPTÉE

23-12-532

Adhésion FQM – Renouvellement

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2024 au coût de 5 885,16 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à effectuer ce paiement à même les activités financières 2024.

ADOPTÉE

23-12-533

Adhésion FCM – Renouvellement

Sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités pour l'année 2024-2025 au coût de 1 909,25\$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à effectuer ce paiement à même les activités financières 2024.

ADOPTÉE

23-12-534

Adhésion ADGMQ – Renouvellement

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion du directeur général, Dominic Doucet, à l'Association des Directeurs Généraux des Municipalités pour l'année 2024 au coût de 1 280,00\$.

D'autoriser la trésorière à effectuer ce paiement à même les activités financières 2024.

ADOPTÉE

23-12-535

Compensation pour réfection de stationnement – Madame Lyne Gagné

ATTENDU que dans le cadre des travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Henri, Saint-Jacques Ouest et Lacoursière, l'entrepreneur a dû retirer une partie de l'asphalte du stationnement des résidents de ces rues;

ATTENDU que nous avons reçu une proposition d'asphaltage du stationnement de madame Lyne Gagné et monsieur Alain Boisvert, propriétaires du 485 rue Saint-Jacques Ouest, qui est équitable, et qu'une entente est intervenue entre les propriétaires et la ville pour l'asphaltage de leur stationnement;

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de compenser les travaux d'asphaltage réalisés sur ladite propriété d'une superficie de 357,36 pieds carrés au montant de 5,10\$ le pied carré, pour un total de 1 822,54\$.

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement et que cette dépense soit financée à même le *Règlement d'emprunt 2022-419 décrétant un emprunt et une dépense de 4 539 700 \$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Henri, Saint-Jacques Ouest et Lacoursière.*

ADOPTÉE

23-12-536

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 14 novembre 2023 au 10 décembre 2023 436 830,88 \$
- nos S11828 & M2896 à M2919 & A53737 à A53770

Chèques annulés :

- En date du 4 décembre 2023 (1 705,48 \$)
- nos A53768

Dépôt salaires :

- périodes 2023-45 à 2023-48

ADOPTÉE

23-12-537

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 11 décembre 2023 333 191,47 \$
- nos S11829 à S11897 & A53771 A53844

ADOPTÉE

Softball mineur de Princeville – États financiers – Dépôt – Dépôt

23-12-538

Mandat vérificateur externe (auditeurs indépendants) pour les exercices financiers 2023-2024-2025 – Octroi de contrat

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au moins trois ans et aux plus cinq exercices financiers;

ATTENDU l'annexe II préparé et déposé par la trésorière, madame Louise Bergeron, conformément au *Règlement sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU la satisfaction de la Ville à l'égard des services rendues par le Groupe RDL Thetford/Plessis inc.;

ATTENDU la réponse à l'offre de services demandé auprès de Groupe RDL Thetford/Plessis en date du 5 décembre 2023;

ATTENDU la recommandation du directeur général, Dominic Doucet;

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat à Groupe RDL Thetford/Plessis inc. pour les années financières 2023, 2024 et 2025 pour un montant global approximatif de 57 400\$, plus taxes applicables.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement, que les dépenses soient financées à même les activités financières et que les sommes soient pourvues au budget annuel respectif.

ADOPTÉE

23-12-539

Préposé à la maintenance et à l'entretien- Permanence

ATTENDU la résolution 23-08-341 suivie de la période de probation de 600 heures travaillées qui s'est déroulée à la satisfaction du directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la permanence de Martin Levasseur, préposé à la maintenance et à l'entretien, soit accordée en date du 15 novembre 2023.

ADOPTÉE

23-12-540

Coordonnateur à la bibliothèque et aux activités culturelle - Permanence

ATTENDU la résolution 23-06-255 suivie de la période de probation de six (6) mois qui s'est déroulée à la satisfaction du directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la permanence de Denis Leblanc, coordonnateur à la bibliothèque et aux activités culturelles, soit reconnue rétroactivement au 5 décembre 2023;

ADOPTÉE

23-12-541

Adjointe administrative soutien à la trésorerie et réception – Fin de probation

ATTENDU la résolution 23-07-307 suivie de la période de probation de 600 heures travaillées qui s'est déroulée à la satisfaction de la trésorière;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de mettre fin à la période de probation de madame Annie Lemay, adjointe administrative – soutien à la trésorerie et à la réception (remplacement de congé de maternité), et de lui accorder les avantages sociaux que lui confère le statut pour lequel elle a été embauchée, et ce, à partir du 5 décembre 2023.

ADOPTÉE

23-12-542

Responsable de l'entretien du Parc Multi-Sport – remplacement temporaire – Lettre d'entente

ATTENDU QUE le titulaire du poste permanent est en arrêt de travail maladie;

ATTENDU QUE les besoins du service des loisirs demeurent et que le poste de remplacement temporaire a dûment été affiché aux termes de la convention collective en vigueur;

ATTENDU QU'à la suite de cet affichage le salarié Guy Fortier a été retenu pour ce remplacement;

ATTENDU l'entente entre la Ville et le salarié visant à planifier ce remplacement temporaire d'une période évaluée à quatre semaines à compter du 4 décembre 2023;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général, Dominic Doucet, ainsi que le directeur des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, Étienne Couture, à signer l'entente.

ADOPTÉE

23-12-543

Achat de luminaire pour la rue Fréchette – Autorisation de dépense

ATTENDU le projet de remplacement des luminaires dans la rue Fréchette;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter la soumission de Métal Pole Lite, au montant de 20 900\$, plus taxes applicables pour l'achat de luminaires;

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement et que cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

23-12-544

Frais de déneigement de la borne sèche au Club de golf - Paiement

ATTENDU les résolutions 15-12-389, 21-12-427 et 22-12-444;

ATTENDU la hausse du frais de déneigement de 500 \$ à 525 \$, plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE la hausse tarifaire de 500 \$ à 525 \$ par année pour les frais de déneigement soit acceptée;

QUE la trésorière soit autorisée faire le paiement et que cette dépense soit financée en partie par les activités financières de l'année 2023.

ADOPTÉE

23-12-545

Contrôle parasitaire Parc Multi-Sport – Adjudication de contrat

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le contrat de contrôle parasitaire du Boule-O-Drome et Parc Multisport pour une période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 soit confié à Bestia aux tarifs suivants :

- | | |
|----------------------------------|------------------|
| – Boule-O-Drome 43,26 \$/ mois | 519,12\$ / année |
| – Parc Multisport 27,81 \$/ mois | 333,72 \$/ année |

Le tout pour un total de 852,84\$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année 2024.

ADOPTÉE

23-12-546

Dépôt à neige – Octroi d'un contrat d'ingénierie

ATTENDU que la Ville de Princeville doit entreprendre une mise à niveau de son dépôt à neige afin de se conformer à la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU l'offre de service reçue de Les Services EXP Inc. afin d'identifier les sources de contamination et d'évaluer les possibilités de correction au site d'entreposage des neiges usées;

Sur proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de service de Les Services EXP Inc. au montant de 7 500\$, plus taxes applicables;

QUE la trésorière soit autorisée à faire le paiement et que cette dépense soit financée à même l'excédent affecté au dépôt à neige usée pour partie et à même les activités financières de l'année en cours pour le reste.

ADOPTÉE

23-12-547

Immatriculation – délégation

ATTENDU l'acquisition prochaine de véhicules par la Ville, suivant l'adjudication de contrat d'achat de l'autopompe et du camion de déneigement;

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de déléguer à messieurs Patrick Davidson, directeur du service incendie et Dave Leclerc, directeur des travaux publics, l'habilitation de procéder à l'immatriculation de deux véhicules, l'autopompe et le camion de déneigement, ainsi que les procédures normales lors de l'acquisition de véhicules par la ville, notamment le lettrage.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements à la S.A.A.Q.

ADOPTÉE

23-12-548

Réclamation de remise en état des lieux – Ferme Roger Blanchette

ATTENDU QUE des travaux d'excavation ont été effectués sur le terrain de la Ferme Roger Blanchette afin d'avoir accès aux infrastructures d'eau.

ATTENDU QUE le terrain a subi des dommages et qu'une remise en état a été nécessaire, et que celle-ci est évaluée à 280,00\$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accepter la facture de Ferme Roger Blanchette et de payer les travaux de remise en état;

Que la trésorière soit autorisée à payer cette facture et qu'elle soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

23-12-549

Études Hydrique sur la rivière Bulstrode

ATTENDU l'offre de service reçu de Les Services EXP Inc. afin de réaliser une étude hydrique sur la rivière Bulstrode au site du barrage et de la prise d'eau brute ;

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter le volet 1 de l'offre de service de Les Services EXP Inc. au montant de 17 500\$, plus les taxes applicables ;

QUE la trésorière soit autorisée à faire le paiement et que cette dépense soit pourvue au budget 2024.

ADOPTÉE

23-12-550

Dérogation mineure – Yanick Gaudreault pour le projet d'ensemble sur la rue Thibodeau

ATTENDU QUE suite aux modifications apportées par le PL 67, il y a maintenant neuf (9) critères d'évaluation en matière de dérogation mineure :

- 1- La dérogation mineure est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;
- 2- L'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande car il y a un risque d'accrochage entre les véhicules
- 3- La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- 4- La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ;
- 5- La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
- 6- La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ;
- 7- La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général ;

8- La dérogation a un caractère mineur car ce terrain possède une grande largeur en façade ;

9- Les travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire construire une allée d'accès, une allée de circulation et une aire de stationnement, le tout faisant partie d'un projet d'ensemble ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire faire un projet d'ensemble qui nécessite la construction de plusieurs bâtiments principaux sur un même lot;

ATTENDU QUE les marges de recul avant et latérales minimales de la zone 623-HB seront respectées dans le projet d'ensemble ;

ATTENDU QUE la dérogation permettrait la construction de 2 multifamiliales à 2 étages comprenant des cases de stationnement et une allée d'accès mitoyenne;

ATTENDU la recommandation positive par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du le conseiller Jean-Robert Tremblay, et il est unanimement résolu d'accepter cette dérogation mineure pour la propriété située sur le lot 6 608 909, de permettre la diminution de la marge de recul arrière minimale de 7,5 mètres à 3,56 mètres, ce qui représente une dérogation de 3,94 mètres.

ADOPTÉE

23-12-551

Artiste à la Fête Nationale – Adjudication de contrat

ATTENDU QU'il faille réserver d'avance l'artiste présent à la Fête Nationale ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat à 9013-0733 Québec inc. pour le spectacle de la fête nationale au montant de 15 500 \$ plus taxes applicables.

QUE le directeur des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soit autorisé à signer le contrat de production du spectacle ;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement à même les activités financières de l'année 2024.

ADOPTÉE

23-12-552

Rénovation du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière – Adjudication de contrat

ATTENDU QUE l'appel d'offre public LC-852-22 publié le 6 octobre 2023;

ATTENDU l'ouverture des offres le 24 novembre 2023 conformément aux dispositions de la loi;

ATTENDU la recommandation de la firme Lemay Côté architectes inc.;

Sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de rénovation du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière à GNF Construction, au coût de 6 546 816,18\$ taxes incluses;

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2023-437 décrétant une dépense et un emprunt de 7 292 000\$ pour la mise à niveau et l'agrandissement du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière* et par une subvention du programme d'aide financière aux infrastructure récréatives et sportives.

ADOPTÉE

23-12-553

Entente de loisirs avec Plessisville - Prolongement

ATTENDU l'article 30 du *Règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs* permettant la suspension du tarif spécial pour non-résident de Princeville par le conseil;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement de prolonger l'entente bilatérale de suspension des tarifs spéciaux pour non-résidents avec la ville de Plessisville pour l'année 2024.

ADOPTÉE

23-12-554

Approvisionnement en bières à l'aréna – Signature d'un addenda

ATTENDU l'entente d'approvisionnement de bières à l'aréna octroyée en vertu de la résolution no. 23-08-353;

ATTENDU que l'entente nécessitait des précisions quant aux prix des produits qui sont commandés par le service des loisirs;

Sur proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser la signature de l'addenda à l'entente qui ajoute une annexe qui présente une liste de prix.

ADOPTÉE

23-12-555

Raccordement électrique du Bâtiment aux abords du Parc Linéaire – Autorisation de signature

ATTENDU la fin des travaux du nouveau bâtiment de services aux abords du Parc Linéaire ;

ATTENDU que le bâtiment doit être raccordé au système d'alimentation en électricité ;

ATTENDU le projet d'entente soumis par Hydro-Québec pour ledit raccordement ;

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, à signer l'entente au montant de 0\$ avec Hydro-Québec.

ADOPTÉE

23-12-556

Programme Emploi Été Canada - Autorisation à présenter une demande

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire présenter quelques projets dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser la présentation de projets dans le cadre du programme Emploi Été Canada 2024 ;

QUE la Ville de Princeville accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme Emplois Été Canada 2024;

QUE les personnes suivantes soient autorisées au nom de la Ville de Princeville à signer tout document officiel concernant lesdits projets, et ce, avec le gouvernement du Canada :

- Frédéric Lecours, coordonnateur aux loisirs, pour le service des loisirs;
- Dominic Doucet, directeur général, pour les autres services de la Ville;

QUE la Ville de Princeville s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

23-12-557

Adhésion Espace Muni- Renouvellement

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le renouvellement à l'Espace Muni au montant de 85\$ plus taxes applicables;

D'autoriser le directeur des communications à remplir tous documents relatifs à cette adhésion;

D'autoriser la trésorière à faire le paiement à même les activités financières de l'année 2024.

ADOPTÉE

23-12-558

Adhésion L'Érable Tourisme et Culture - Renouvellement

ATTENDU la résolution 23-01-023 qui autorisait le renouvellement pour l'année 2023;

ATTENDU que la résolution 23-01-023 aurait dû spécifier que le renouvellement était pour 2 ans;

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement de l'année 2024 à L'Érable Tourisme et Culture au montant de 461\$ plus taxes applicables à même les activités financières de l'année 2024.

ADOPTÉE

23-12-559

Adhésion Les Fleurons du Québec - Renouvellement

Sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion annuel pour les 3 prochaines années à Le Fleurons du Québec ;

D'autoriser la trésorière à payer le montant de 984\$ plus taxes applicables chaque année ;

QUE les sommes soient pourvues au budget 2024, 2025 et 2026 pour les années respectives.

ADOPTÉE

23-12-560

Guignolée des Chevaliers de Colomb- Demande d'aide financière

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'octroyer une aide financière de 500\$ pour la Guignolée des Chevalier de Colomb ;

ADOPTÉE

23-12-561

Spectacle d'humour au profit du Club Aquatique Régional de l'Érable – Demande d'aide financière

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de se procurer un plan de partenariat no. 3 au coût de 500\$ et d'obtenir un plan de visibilité et 8 billets de spectacle.

ADOPTÉE

23-12-562

Soirées annuelles du Titan de Princeville – Demande d'aide financière

Sur proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'octroyer une aide financière de 2 000\$ au Titan de Princeville pour la tenue de leurs soirées annuelles du 8 et du 9 décembre 2023.

ADOPTÉE

23-12-563

O.R.A.S.S.E – Demande d'aide financière

ATTENDU QUE le Conseil à pris connaissance de la demande d'aide de l'organisme visant à remplacer leur véhicule ;

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'octroyer une aide financière de 10 000 \$ à O.R.A.S.S.E. pour l'achat d'un nouveau véhicule.

QUE la trésorière soit autorisée à faire le paiement et que cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

23-12-564

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19h58.

ADOPTÉE

Me Pascale Audray Provencher,
greffière

Gilles Fortier, maire